



9^{EME} RAPPORT FINANCIER DE L'AFAPDP

1. Le présent Rapport a été rédigé à partir des comptes annuels 2015 certifiés le 11 février 2016 par le Cabinet d'expertise comptable Bleu situé au 5, place du 28 juin 1940 à Paris.
2. La tenue de la comptabilité est assurée par la Secrétaire générale de l'AFAPDP conformément à l'article 19.4 des Statuts.

SYNTHESE

3. Des recettes stables et conformes au budget prévisionnel : les recettes d'un montant de 99 208 € sont conformes au budget prévisionnel (-792 €). On constate une variation de -2,08 % par rapport à l'exercice précédent donc une certaine stabilité des recettes.
4. Une faiblesse des ressources propres : les recettes sont composées des subventions publiques à 78 % (77 097 € sur 99 208 €) et des cotisations à 22 %. Cette situation constitue une fragilité financière pour l'AFAPDP. Une réflexion lancée par l'Assemblée générale en juin 2015 est en cours pour réduire cette dépendance financière aux subventions publiques et renforcer les ressources propres à partir de 2017.
5. Des dépenses moins élevées que prévues pour des raisons conjoncturelles : les dépenses s'élèvent à 87 867 € soit une variation de -4,78% par rapport à 2014. Les deux postes de dépense principaux sont les charges salariales et sociales (chargée de mission) et les voyages et déplacements (prise en charge des participants aux formations et réunions de l'AFAPDP). Les dépenses sont inférieures au budget prévisionnel (-12 133 €) suite à l'annulation de la formation organisée à Tunis.
6. Un résultat excédentaire pour la 4^{ème} année consécutive : le résultat net comptable présente un excédent de 12 235 €, soit +35,30 % par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat s'explique par la stabilité des recettes et la baisse conjoncturelle des dépenses.
7. Un total du bilan de 92 861 € et une bonne santé financière globale : le bilan présente une variation de +15,64 % par rapport à l'exercice précédent. Ce bilan est composé des fonds disponibles de 46 947 € (compte courant) et de 45 914 € (compte épargne/réserve).
8. Aperçu général : montants en euros (€).

	Exercice 2015	Exercice 2014	Variation %
Recettes	99 208	101 317	-2,08
Dépenses	87 867	92 275	-4,78
RESULTAT NET COMPTABLE	12 235	9 043	+35,30
BILAN	92 861	80 305	

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

9. Le plan d'action et le budget prévisionnel annuels ont été adoptés en début d'année 2015 par le Bureau de l'AFAPDP. Il consiste à préparer un plan de recettes et de dépenses en fonction des actions à réaliser au cours de l'année, de la trésorerie disponible et des partenariats en cours ou à concrétiser. L'affectation des ressources poursuit deux objectifs : assurer le paiement des charges fixes et financer les actions pour respecter les objectifs statutaires de l'AFAPDP et bénéficier au plus grand nombre des adhérents. Parmi ces actions, on retrouve des actions récurrentes telles que l'organisation de la Conférence et de l'Assemblée générale.
10. L'origine des fonds provient de deux grandes catégories : les subventions et les cotisations. L'emploi des fonds visent deux grandes catégories : les achats et charges externes et les salaires et charges sociales.

i. Description des recettes

11. *Les recettes s'élèvent en 2015 à 99 208 € et sont composées de deux catégories principales : les subventions et les cotisations qui représentent ensemble 98 % des recettes.*

Subventions.

12. Les subventions visent à soutenir la mise en œuvre de certaines actions inscrites au plan d'action de l'AFAPDP et en priorité l'organisation d'une Conférence des commissaires francophones à la protection des données et à la vie privée à Bruxelles les 25 et 26 juin 2015, l'organisation d'une formation des agents en charge des contrôles au deuxième semestre 2015, l'intervention potentielle dans les pays francophones qui souhaitent promouvoir le droit à la protection des données, et le développement et la promotion des outils juridiques développés par les autorités de protection des données à destination des entreprises implantées dans l'espace francophone.
13. Le montant versé par l'OIF au cours de l'année 2015 s'élève à 32 097 €. On constate une variation de 2,80 % par rapport à l'exercice précédent (30 000 €) due aux dates et montants des tranches versées. Deux versements ont eu lieu en 2015 : un versement de 8 097 € et un versement de 24 000 €. Le premier versement correspond à la dernière tranche de la subvention 2014 versée sur présentation du Rapport technique et financier d'utilisation de la subvention. Le second versement correspond à la première tranche de la subvention 2015 versée à la signature du Protocole d'accord entre le Directeur des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique de l'OIF et le Président de l'AFAPDP. L'AFAPDP remet chaque fin d'année un rapport technique et financier

pour expliquer l'utilisation détaillée de la subvention et les résultats atteints par rapport aux objectifs initialement formulés.

14. L'AFAPDP perçoit également une subvention des Services du Premier ministre en France pour un montant de 45 000 €. Le montant versé en 2015 est équivalent à l'exercice précédent. Le versement a eu lieu en une seule fois à la signature de la Convention annuelle d'objectifs entre le représentant du Premier ministre français et le Président de l'AFAPDP. Trois conventions prévoyant le versement d'une subvention de 45 000 € ont été signées depuis 2013. Ce financement est indispensable au fonctionnement du Secrétariat général et à la réalisation des actions de l'AFAPDP. La subvention a pu être renouvelée sur la base de la remise d'un rapport financier et des comptes certifiés.

Cotisations.

15. Les cotisations versées à l'AFAPDP représentent un montant de 20 305 € soit une variation de +1,35 % ou 270 € par rapport à l'exercice précédent. Le montant est inférieur au prévisionnel fixé à 24 500 €. Seize cotisations ont été versées à l'AFAPDP entre le 28/05 et le 27/10 (même nombre de cotisations versées en 2014) dont les montants varient de 200 à 6 000 €.
- Trois versements de 200 €.
 - Un versement de 285 €.
 - Un versement de 380 €.
 - Quatre versements de 600 €.
 - Un versement de 690 €.
 - Un versement de 1 000 €.
 - Trois versements de 1 500 €.
 - Un versement de 4 500 €.
 - Un versement de 6 000 €.

Autres produits.

16. Les frais d'inscription de seize participants à la 8^{ème} Conférence de l'AFAPDP organisée par l'AFAPDP à Bruxelles le 23 juin ont rapporté 800 €. Par ailleurs, des transferts de charge pour un montant de 1 006 € proviennent du versement de la Caisse primaire d'assurance maladie pour la prise en charge des frais de rémunération pendant la période de congé maladie de Floriane Leclercq (01/04 au 4/05).

Contributions en services.

17. Il convient de mentionner le poids des contributions en services dont la mise à disposition gratuite de locaux et matériels, fournitures gratuites de téléphone et internet, de service de photocopies, mise à disposition de personnel juridique, informatique et logistique par la Commission nationale de l'informatique et des libertés en France qui abrite le siège social de l'Association à Paris.
18. La CPVP belge a également apporté une importante contribution en service en tant que co-organisateur des réunions du 25 et du 26 juin 2015. Elle a mis à disposition du matériel et des ressources financières et humaines, pris en charge l'organisation d'une réunion préparatoire à Bruxelles et de plusieurs réunions téléphoniques et échanges électroniques.

ii. Description des dépenses

19. Les dépenses s'élèvent en 2015 à 87 867 € et sont composées de deux catégories principales : les taxes, salaires et charges sociales et les voyages et déplacements qui représentent ensemble 84 % des dépenses.

Taxes, salaires et charges sociales : 57 % des dépenses en 2015.

20. Le montant total de ces dépenses s'élève à 50 193 € et est conforme au budget prévisionnel (50 000 €) et stable par rapport à 2014 (50 859 €). Ce poste de dépense est récurrent et est anticipé chaque année.

Achats et charges externes. Voyages et déplacements : 27 % des dépenses en 2015.

21. Ces dépenses ont un montant total de 37 675 € soit une somme inférieure au budget prévisionnel (50 000 €) et inférieure au montant dépensé en 2014 (41 416 €) soit une variation de -9 %.

22. Le principal poste de dépense est le poste des voyages et déplacements pour un montant de 23 720 € soit 63 %. Il reste stable par rapport à 2014 (22 899 € soit une variation de +3,6 %). Les voyages et déplacements (vols et nuitées) correspondent à la participation des représentants de l'AFAPDP aux réunions à Strasbourg (03 et 09/2015), Dakar (05/2015), la prise en charge des participants aux réunions de Bruxelles (06/2015) et Amsterdam (10/2015), ou aux formations organisées à Tunis (11/2015) et Paris (12/2015).

23. Les autres postes de dépense significatifs sont :

- Les frais de colloques et séminaire pour un montant de 4 026 € principalement pour les frais relatifs à la participation des membres de l'AFAPDP à la Conférence à Amsterdam (traduction simultanée, frais d'inscription, repas des membres offert par l'AFAPDP).
- Les honoraires de l'expert-comptable de 3 090 €.
- Les frais de réception de 2 957 € dont 2 100 € principalement pour le repas de l'Assemblée générale à Bruxelles.
- Les frais de catalogues et impressions de 2 633 € comme contribution de l'AFAPDP à la campagne « Internet c'est moi qui décide » lancée au Burkina Faso.
- Autres frais d'achats de petits équipements, assurances, frais postaux, frais bancaires.

24. Tableau récapitulatif :

RECETTES	
Subvention ADCE	45 000
Subvention OIF	32 097
Cotisations	20 305
Transferts de charge	1 006
Inscriptions	800
Total	99 208
DEPENSES	
Charges salariales, sociales et taxes	50 193
Voyages et déplacements	23 720
Frais de colloque et séminaire	4 026
Honoraires expertise comptable	3 090
Réceptions	2 957
Catalogues et impressions	2 633
Autres frais	1 248
Total	87 867

25. Les subventions et cotisations visent à couvrir différents types de charges et le principe à suivre est le financement partagé des activités. Seule la subvention OIF ne peut pas être utilisée pour couvrir les charges sociales et salariales mais uniquement pour couvrir les frais liés aux activités de l'association pour la réalisation de son plan d'action.

iii. Situation de la trésorerie au 31/12/2015

26. La trésorerie de l'AFAPDP correspond aux sommes immédiatement disponibles pour effectuer des achats. Gérer la trésorerie consiste à contrôler les entrées et les sorties de fonds et à optimiser la gestion des fonds. Le secrétariat général est chargé de gérer la trésorerie. Au 31/12/2015, l'AFAPDP dispose de 46 947 € (compte courant) soit une variation de +11 662 € par rapport à la fin de l'exercice précédent (cf. résultat d'exploitation).

27. L'entrée des subventions débute à partir de juin. Avant juin, l'Association doit suivre plusieurs étapes dont la préparation et l'adoption du plan d'action et du budget prévisionnel et le dépôt des demandes de subvention, ce qui explique le versement au milieu de l'année. Une trésorerie importante est donc nécessaire pour assurer le roulement tout au long de l'année. Jusqu'à présent, l'AFAPDP n'a pas eu à faire face à des problèmes de trésorerie ce qui est une situation confortable pour l'association qui mène à bien ses activités avec son propre calendrier.